10 Décembre 2019

LA GESTION DES DÉCHETS à ARLES

Réponse au questionnaire / dossier de l'ARLÉSIENNE

Je félicite l'ARLESIENNE pour le travail de qualité effectué sur la gestion des déchets à ARLES. Le dossier publié dans l'Arlésienne No 7 est presque complet ; il interpelle les candidats à la prochaine élection municipale sur ce sujet marqueur de la culture publique. Des évolutions de nos pratiques sont urgentes pour accompagner la transition climatique et énergétique et en faire une chance pour l'humanité sur Terre. Il faut être exemplaire au niveau local.

Votre questionnaire porte sur la propreté d'Arles, et sur les modalités de collecte des déchets.
Pour nos concitoyens, cette question de la propreté est partout prégnante. Mais pour les habitants d'Arles, elle est très irritante, car notre ville est sale, et pas seulement en centre-ville : la campagne aussi est sale ! Les dépôts sauvages sont partout, et les incivilités appellent d'autres incivilités, voire des problèmes de sécurité ! Des déchèteries insuffisantes, des processus de tri défaillants et inégaux, et surtout **absence de valorisation des déchets au niveau exigé d'ici 2025.**

Cette situation est le résultat du laxisme de la mairie depuis 10 ans dont l'ACCM a hérité depuis 2 ans, et qu'elle n'a pas encore réussi à corriger.
Les responsabilités sont partagées, et confuses dans l'esprit des Arlésiens, surtout que ce sont les mêmes élus qui gèrent de fait la mairie et l'ACCM…
Au total, c'est un bilan globalement négatif qu'il faut dresser localement de la collecte et du traitement des déchets.
Les élus sortants, sous leur double casquette Mairie ou ACCM, en sont responsables. Certains cherchent à s'en dédouaner en usant de la confusion Mairie-

ACCM ; d'autres tentent de l'excuser au prétexte de la prétendue pauvreté de la commune d'Arles.

Pourtant, le traitement des déchets exigera de la part des futurs élus de 2020, des décisions rapides et coûteuses pour qu'Arles et l'ACCM assument leurs obligations, et restent crédibles en matière de politique de l'environnement.

Notre équipe explique que la commune n'est pas pauvre : elle est mal gérée, et des marges de manœuvre financières existent ; il faut juste du professionnalisme pour les mobiliser et faire face aux obligations environnementales.

Le 1er problème est donc le traitement des déchets de la ville ET du pays d'Arles. Il y a urgence car l'ACCM n'a rien programmé pour respecter l'échéance légale de 2025, alors que la réalisation d'une unité de traitement exige au moins 3 ans de délai.

Le 2ème est celui de la collecte, qui dépendra des solutions qui auront été trouvées pour le traitement.

Le questionnaire de l'Arlésienne n'évoque que la collecte des déchets, en vue des municipales. Mais l'enjeu sera tout autant l'élection des conseillers délégués à l'ACCM.

Notre équipe a choisi de vous proposer ses réflexions sur la globalité du dossier déchets, traitement et collecte.
Ont participé à la préparation de ce dossier : Isabelle BLUM, Aviva SALTIEL, Eric BRASSART et Monica MICHEL.

- **TRAITEMENT des DÉCHETS : GRANDE URGENCE !!**

Rappel des obligations qui incombent à ARLES et l'ACCM :

- La **Directive cadre déchets** (2008) a créé une hiérarchie de la gestion des déchets :
    - Prévention
    - Réemploi
    - Valorisation matière (recyclage/compostage)
    - Valorisation énergétique
    - Elimination (stockage des déchets ultimes)

- La **Loi de transition énergétique** (Août 2015) fixe :
    - <u>3 objectifs chiffrés</u> :
        - Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés d'ici **2020**
        - Réduire de 50% les déchets enfouis d'ici **2025**
        - Atteindre 65% de valorisation matière d'ici **2025**
    - <u>2 moyens à déployer</u> :

- Collecte séparative des biodéchets
- Tarification incitative

- Le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Région Sud-PACA**
    - Découpage de la région en 4 zones devant être autonomes pour la gestion de leurs déchets
    - Développer le réemploi et augmenter de 10% la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation
    - Trier à la source plus de 450 000 tonnes de biodéchets (ménages et gros producteurs) dès **2025,** soit + 340 000t/an par rapport à 2015.
    - Atteindre dès **2025** les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat, + 55% par rapport à 2015.

Ce plan a été rendu opposable le 26 juin 2019 après enquêtes publiques et délibérations à toutes les collectivités. Il s'impose à Arles et à l'ACCM.
Or, il apparaît que **les modalités de traitement des déchets n'ont pas été planifiées par l'ACCM en temps utile pour respecter la date butoir de 2025.**

Aujourd'hui, le traitement et la collecte des déchets sont la responsabilité de l'ACCM qui a repris les marchés publics passés par la ville d'Arles auparavant arrivant à échéance au 31 décembre 2019.
L'ACCM, n'ayant pas prévu les évolutions à mettre en place d'ici 2025, a lancé un appel d'offres pour désigner les nouveaux opérateurs de collecte et de traitement des déchets d'Arles et St Martin de Crau à compter du 1er janvier 2020.
Cet appel d'offres prévoit un marché public d'un an, renouvelable 3 fois – couvrant donc la période 2020-2023. La formulation « de continuité » de cet appel d'offres implique une probable « prolongation » de la situation actuelle. Il est probable que l'ACCM va devoir recourir à Bellegarde jusqu'en 2023 car il n'y a pas d'autre solution immédiate ! Ce sera une simple solution d'attente, non prolongeable au delà.

Quelle est cette situation actuelle ?
Les déchets sur le territoire de l'ACCM sont en fait traités séparément entre le Nord et le Sud du territoire.
* Le Nord (Tarascon, St Pierre, Boulbon) est géré par un syndicat intercommunal, Sud Rhône Environnement (SRE) qui regroupe les agglomérations de Nîmes, Beaucaire, Uzès et la Communauté de Vallée des Baux-Alpilles.
Or la situation de SRE est délicate, car son prestataire, ECOVAL est en règlement judiciaire depuis le 20 Septembre 2019. Si SRE doit revoir son organisation, il lui sera opposé l'obligation de se conformer au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Occitanie qui ne permet pas de traiter dans le Gard des déchets en provenance des Bouches du Rhône. Le Nord de l'ACCM peut donc à tout moment se trouver dans l'obligation de quitter SRE, et de recourir, via l'ACCM et la CCVBA, à un traitement en PACA.

* Le Sud (ARLES, Saint Martin de Crau), géré par l'ACCM, envoie ses déchets pour traitement à Bellegarde dans le Gard. L'opposabilité des plans régionaux de traitement des déchets de PACA et d'Occitanie va contraindre rapidement l'ACCM à trouver une autre solution de traitement en PACA. En outre cette solution devra être conforme à l'objectif de valorisation des déchets, ce qui n'est que marginalement assuré par la décharge aménagée de Bellegarde.

Arles et l'ACCM font partie de la zone Ouest du plan régional PACA qui comprend le secteur Rhodanien et le Vaucluse. Or la seule installation d'élimination des déchets de cette zone est l'incinérateur situé près d'Avignon ; elle est proche de la saturation.
La prochaine municipalité d'Arles et le prochain exécutif d'ACCM seront donc confrontés en URGENCE au problème du traitement des déchets pour respecter les échéances légales :

- **Un schéma de traitement des déchets de l'ACCM devra être établi avant fin 2020**
- **Les investissements qui en découleront devront être programmés de 2021 à 2023, afin de respecter l'échéance du marché ACCM en cours de renouvellement, et être prêt pour l'échéance légale de 2025.**

L'ACCM devra réfléchir à l'organisation du traitement des déchets Nord et Sud, en partenariat avec la Communauté de Vallée Baux-Alpilles du fait de la situation de SRE. C'est en fait un schéma de traitement du Pays d'Arles qu'il serait souhaitable d'établir. Le regroupement des 3 intercommunalités du Pays d'Arles en une seule, s'il est relancé après les élections, ouvrira une opportunité à cette échelle.

Sans attendre la mise en place d'équipements de traitement, l'ACCM devra engager une politique de prévention car **le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !**

- Compostage des biodéchets (composteur individuel ou collectif)
- Lutte contre le gaspillage alimentaire (restauration collective notamment)
- Développement du réemploi (recycleries, ressourceries)
- Developpement des consignes (projet de loi en cours sur l'économie circulaire),

Nous proposerons des solutions conformes au Plan Régional et à la Loi :

- **Développer la valorisation matière :**
    - **Renforcer le tri sélectif par une communication active**
    - **Etendre les consignes de tri pour recycler tous les plastiques (dead line décembre 2022)**
    - **Développer la valorisation matière par un tri mécanique des encombrants**
- **Mettre en place la valorisation énergétique :**
    - **Méthanisation des biodéchets : cet outil est à créer ; il doit être étudié de façon à limiter le recours à l'incinération, et son implantation soumise à concertation publique.**
    - **Production de CSR (combustible solide de récupération) à partir des encombrants de déchèteries et des refus de tri sélectif : cet outil de proximité existe à Istres.**

- **Envoi des OMR (ordures ménagères résiduelles) en UVE (unité de valorisation énergétique) : cet outil de proximité existe à Vedène. Il s'agit d'un incinérateur, dont l'usage devra être limité, puis réduit si l'unité de méthanisation est réalisée.**

- **Réduire l'impact environnemental du recours au stockage par un envoi des déchets ultimes sur l'ISDND de Bellegarde.**

Si ces solutions que nous proposons sont étudiées et retenues par l'ACCM en 2020, elles peuvent être opérationnelles en 2022 ou 2023 au plus tard, selon les délais de réalisation de l'unité de méthanisation, pout laquelle il faudra rechercher une implantation appropriée et mener les procédures règlementaires !

• COLLECTE des DECHETS : Notre AMBITION est REALISTE

Réponses à votre questionnaire

Votre questionnaire est surtout orienté vers les obligations municipales, et moins vers celles de l'ACCM, qui est pourtant l'institution en 1ère ligne sur la question des déchets.
La mairie doit mener un politique municipale sérieuse d'accompagnement des dispositions intercommunales, et surtout assumer pleinement ses responsabilités en matière de propreté et d'environnement.
Notre équipe est déterminée à en faire une priorité réelle, y compris budgétaire.

Nos réponses à votre questionnaire s'inscrivent dans cette logique, qui suppose une prise de responsabilité sérieuse quant au traitement des déchets par l'ACCM, selon les orientations préconisées ci-dessus, dont la mise en œuvre s'étagera entre 2021 et 2023.

Mais sans attendre 2023, le système actuel de collecte des déchets peut être modifié rapidement.
Nous voulons moins de camions sur nos routes et dans notre ville. Notre équipe proposera de modifier le marché public de collecte et traitement de l'ACCM par avenant au 1 Janvier 2021 lors de son renouvellement annuel, et de **faire transporter sur le Rhône dès 2021 une part importante des déchets** une fois collectés sur le quai de chargement : 1200 poids lourds en moins sur nos routes ! Notre équipe s'est assurée de la faisabilité technique (navigabilité) et de la disponibilité de barges pour ce faire.

Pour faire face à **l'insuffisance de déchèteries**, en centre ville comme à Mas Thibert, notre équipe prévoit de mettre en place le même dispositif qu'à Lyon.
River 'Tri a été présenté lors de la réunion publique organisée par Monica MICHEL le 27 Novembre sur le thème « Transition et développement local ; des exemples qui réussissent ».
Ce dispositif est transposable à ARLES : ce sera possible dès l'automne 2020, car il suffira de 3 mois après l'installation du nouvel exécutif de l'ACCM pour l'adapter après appel d'offres et mise en place. La disponibilité des matériels nécessaires est assurée.

1. les déchets du marché

Le terme de marché zéro déchet est ambigu. Le zéro déchet tel que vous le définissez, consiste à trier les déchets existant à la fin du marché bi-hebdomadaire afin de réduire au maximum ce qui n'est pas recyclable.
Notre équipe s'engage effectivement à mettre en place le tri à l'occasion de chaque marché.
Des bennes de tri seront mises en place par les services municipaux sur 3 emplacements, répartis sur le linéaire de marché, dès sa mise en place matinale. Ces bennes seront enlevées à 13H par les services municipaux et remises aux services de l'ACCM pour suivre la filière de tri générale.

L'efficacité de cette mesure ne sera réelle que si elle s'accompagne de pédagogie avec les forains, et de mesures de police avec les éventuels « récalcitrants ».
Il conviendra donc de mettre en place une concertation avec les représentants des forains, préalablement à la mise en œuvre. Cette concertation pourrait se tenir en Avril et Mai 2020, afin que les dispositions nécessaires soient prises dès juin 2020, avant les chaleurs d'été et la pleine saison touristique.
Pour tenir cette concertation, les associations volontaires seront associées, en particulier « Zéro déchet Pays d'Arles ». Il leur sera demandé de réaliser un dispositif pédagogique pour les forains avec l'appui des services de la mairie et d'ACCM.
Il se trouve que les représentants des forains ont des réclamations et des propositions à formuler au sujet de l'organisation des marchés d'Arles, et regrettent le manque de concertation avec la mairie. J'avais prévu d'ouvrir cette concertation dès mon élection, et j'y mettrai à l'ordre du jour la question du tri.
Un arrêté municipal sera établi ensuite, fin Mai 2020, et applicable immédiatement.

Pendant 6 mois, jusqu'à fin 2020, la présence pédagogique d'un agent municipal des services techniques chargés de la propreté, sera organisée avec la collaboration de militants associatifs volontaires.
La police municipale, que je souhaite renforcer considérablement en effectifs et moyens, sera chargée de surveiller les bonnes pratiques, et de procéder pédagogiquement pendant un délai raisonnable. Chaque « infraction » sera relevée, mais ne sera sanctionnée qu'en cas de récidive. 4 policiers municipaux seront affectés à cette surveillance sectorielle du marché, et recevront une formation technique appropriée.
En cas de récidives multiples, l'exclusion provisoire ou définitive du marché pourra être prononcée.

2 . Zones commerciales et déchets professionnels

Les pratiques des professionnels doivent évoluer, mais avec pédagogie **comme pour tous les habitants.** Les chefs d'entreprise et les commerçants et artisans sont en attente de concertations ouvertes avec la mairie, et avec la participation des organismes consulaires, CCI et Chambre des métiers.

La situation économique de ces entreprises est souvent tendue, et beaucoup ne pourraient supporter de nouvelles charges sans compensations pour leur activité.

Concernant les professionnels hors centre ville, des points d'apport volontaire (PAV) seront installés en concertation avec les associations des zones Nord et Fourchon. Une enquête sera menée auprès des professionnels hors centre-ville mais qui ne sont pas implantés dans les 2 zones organisées.

Concernant les professionnels du centre ville, **j'organiserai dès mon élection un « Grenelle du centre ville », d'une part pour rendre plus efficace le dispositif cœur de ville, et surtout pour ouvrir en partenariat avec les professionnels**, notamment commerçants et restaurateurs, **un programme partenarial « beauté et sérénité » qui comprendra un volet important « propreté ».**
Dans ce cadre, les prestations des services de la mairie seront redéfinies.
D'une part, le recours à la déchetterie fluviale sera privilégié. Les prestations offertes par Taco&Co pourront être étendues après expertise. La Mairie contribuera à l'efficacité du dispositif numérique de recours à ce service, et y participera.
Dans certains cas si besoin est, la collecte des déchets triés des professionnels pourra être assurée gratuitement par les services de la mairie (brigades volantes).

Le centre ville d'Arles connaît par ailleurs de nombreux chantiers de réhabilitation des logements et bâtiments. **Un dispositif de recyclage des matériaux de démolition sera étudié avec les organisations du BTP, puis mis en place dès 2021.** Le tri de ces matériaux deviendra possible, et les services de la mairie y veilleront en centre-ville.

3. Amélioration du tri sélectif

3.1

Les points d'apport volontaires actuels (PAV) doivent être placés sous surveillance municipale constante.
Le réseau de caméras en centre ville sera complété pour surveiller efficacement ces lieux. Le Centre de sécurité urbaine (CSU) chargé de la surveillance des caméras aura obligation de saisir les services techniques de la mairie pour intervention en cas de besoin repéré.
La police pourra identifier les éventuels contrevenants, et proposer de donner suite par contravention en cas de malveillance caractérisée.

Les services techniques seront réorganisés de façon à mettre en place des brigades d'intervention polyvalentes (ou brigades « volantes »), tant en matière d'entretien courant de la voirie municipale que des équipements communaux. Une brigade sera opérationnelle pour les questions de propreté en général, et donc la gestion des PAV, et pourra intervenir dans la journée en cas d'appel de la police municipale.
Les brigades volantes seront chargées d'une tournée quotidienne de leur secteur d'intervention, avec rapport sur l'état des lieux et demandes d'intervention technique.
La tournée des PAV en centre ville sera quotidienne.

3.2
Un accord sera négocié avec la Poste en vue d'une distribution à la demande de sacs jaunes par les facteurs et dans les bureaux de poste.
Des sacs jaunes seront distribués aux commerçants.

Hors centre ville, la distribution de **poubelles jaunes** sera privilégiée. Elle est actuellement insuffisante.

Des **sacs pour les déjections canines** seront aussi mis à disposition avec les sacs jaunes.

3.3
Ce n'est pas tant l'ACCM qu'il faut accompagner que les bailleurs sociaux des quartiers de Barriol, Griffeuille et Trebon qu'il faut « encadrer » pour que les immeubles de ces quartiers soient équipés pour le tri. Des investissements seront nécessaires : c'est pourquoi cette question devra être traitée dans le cadre des programmes de rénovation urbaine. La ville est la 1ère responsable de ces programmes.
Malheureusement, la mairie a négligé ces programmes ANRU, et les crédits n'ont été que très peu mobilisés. Ces retards ont d'ailleurs profité à d'autres communes comme MIRAMAS …
Mais ces retards seront paradoxalement une chance, car mon équipe sera beaucoup plus exigeante que la municipalité sortante à l'égard des bailleurs sociaux dans ces quartiers, et je négocierai avec le Gouvernement une dotation ANRU renforcée, sur la base d'un projet ambitieux pour ces quartiers. Je bénéficierai de mon expérience de députée membre du Groupe de travail de l'Assemblée Nationale sur la politique de la Ville.
L'ACCM, dont je souhaite assurer la présidence si je suis maire d'Arles, accompagnera le dispositif de rénovation des quartiers que je mettrai en place, avec des moyens accrus, qui seront issus des marges de manœuvre que mon équipe a identifiées dans la gestion de la mairie et de l'ACCM.
La réalisation des équipements nécessaires devra s'accompagner d'un effort pédagogique auprès des habitants. **Je récuse l'idée véhiculée par certains des élus sortants selon laquelle les habitants de ces quartiers seraient moins mûrs pour pratiquer le tri, ou faire évoluer leurs pratiques vers des processus plus circulaires**. Au contraire, dans certains quartiers sociaux rénovés avec volonté par leurs élus dans des villes comme Lyon, les pratiques de tri peuvent y être aussi efficaces que dans les centre-villes, et y relèvent plus facilement de comportements collectifs.
Je souhaite que les quartiers de Barriol, Trebon et Griffeuille soient désormais traités à égalité avec les autres quartiers d'Arles. **Leurs habitants, comme ceux des villages et hameaux de notre commune, ont les mêmes droits et obligations que les arlésiens du centre.**

4 . Politique de prévention / sanction

Comme indiqué ci dessus, notre équipe privilégiera la pédagogie afin de développer une culture populaire, partagée, de la propreté et du vivre respectueusement et sainement ensemble.

La propreté d'Arles, et son adaptation à l'économie circulaire passeront par cet effort culturel massif. Mais la commune devra de son côté améliorer significativement les équipements dans les espaces publics : les principaux axes piétonniers du centre ville seront équipés de corbeilles à raison d'1 tous les 100m au maximum. Des bancs publics seront aussi installés sur ces axes. Le cours Mirabeau à Aix est un exemple à méditer pour la densité des corbeilles et des bancs.

4.1

Comme pour le marché Zéro déchet, la police municipale sera chargée de la prévention en matière de police des déchets, et de la répression.
Toute infraction sera constatée, et sera sanctionnée en cas de récidive.
La police municipale sera renforcée avec 50 effectifs supplémentaires, et ses moyens seront modernisés et adaptés. **La formation des policiers municipaux sera professionnelle et comportera un important volet concernant la police de l'environnement**, dont le bon exercice est essentiel à Arles.

4.2

Le « Grenelle du Centre ville » que j'organiserai en début de mandat, servira de test pour une action pédagogique « déchets » sur l'ensemble de la commune. Le retour à une fierté de leur commune pour les Arlésiens est de toute façon à ce prix.
Chaque année, se tiendra en Octobre une **Conférence communale des pratiques circulaires**, à l'initiative de la mairie. **Cette conférence sera organisée sous la responsabilité de la future Commission para-municipale de l'environnement que je prévois de créer dans le cadre de la rénovation fondamentale des pratiques démocratiques de la municipalité.** Le programme de cette conférence comprendra un volet « déchets » où la mairie fera le bilan des actions publiques de l'année écoulée, et les associations et professionnels échangeront ensemble afin de définir les lignes de progrès pour l'année suivante tant pour les habitants que pour les services de la commune et d'ACCM. Je veillerai à ajuster les budgets en conséquence pour l'année suivant cette conférence, et c'est pourquoi elle se tiendra en Octobre.
Je demanderai aux services de la commune de monter un kit ambulant de démonstration pédagogique avec l'appui des associations militantes dans ce domaine, et en relation avec les organisations de protection de la Nature et des paysages. Ce kit sera animé périodiquement dans tous les quartiers et villages de la commune, notamment à l'occasion des marchés ou des fêtes locales.
Un volet important de cette conférence annuelle concernera **l'éducation aux réflexes circulaires et au tri dès le plus jeune âge et tout au long de l'éducation des jeunes**. Les écoles, centres de formation, collèges et lycées seront impliqués. Les associations de parents d'élèves seront sollicitées, ainsi que les clubs sportifs de plein air.

4.3

Les locataires saisonniers seront traités comme tous les habitants.
En cas d'infraction caractérisée, comme le permet la loi, les propriétaires pourront voir leur responsabilité recherchée.
Notre équipe entend mettre en place tous les moyens permis pour un contrôle vigilant des locations saisonnières et des effets Airbnb. L'Office du tourisme sera mis à contribution pour informer les locataires de leurs obligations, et des contrôles susceptibles d'être effectués sur leur respect.

Je souhaite mettre en place **le permis de louer, et les visites des services en vue de l'attribution de ce permis comporteront un volet « tri »,** que je souhaite rendre opposable aux propriétaires.

5. Généralisation du compost

5.1

Concernant les quartiers hors centre-ville, des éco-composteurs seront remis gratuitement aux habitants. Une veille pédagogique sera exercée, sous forme d'une tournée auprès des maisons isolées par des formateurs, en partenariat avec des associations.
Concernant les quartiers d'habitat collectif, des concertations locales seront organisées. Selon les volontariats, il pourra être mis en place des centres d'éco-compostage volontaire dans les quartiers, avec gestion associative, et assistance contrôle par les services municipaux.
Sinon, il pourra être placé des bennes de déchets compostables, relevées régulièrement et transférées vers un centre municipal ou d'agglomération de compostage. La gestion de ce centre pourra être confiée à un éco-organisme, comme le prévoit le projet de loi sur l'économie circulaire en cours d'examen à l'Assemblée nationale.

Afin de valoriser la filière du compostage, la mairie mettra à disposition des Arlésiens des bennes de compost dans lesquelles il leur sera possible de venir prélever gratuitement du compost pour leur usage privé. Les emplacements et périodes de mise à disposition seront concertées avec les CIQ, et les éco-organismes intéresssés.

5.2

Des composteurs seront mis en place près des cantines municipales là où ce sera possible après concertation avec les enseignants et les associations de parents d'élèves. Sinon, la collecte séparée des bio-déchets sera systématique.
Le personnel des cantines devra suivre des sessions de formation appropriées, avec un suivi annuel.

6. Nouveaux équipements municipaux

6.1

Des fontaines à eau seront installées dans l'espace public en grand nombre.
Leur emplacement sera soumis à concertation avec les CIQ.
Leur gestion sera municipale.

6.2

Des corbeilles de tri seront mises en place, en concertation avec les services chargés du patrimoine. Leurs emplacements seront choisis en concertation avec les CIQ.
Leur design sera approprié ; je demanderai aux services du patrimoine de comprendre la nécessité de préserver prioritairement la qualité et la propreté de la ville, et en cas de difficulté, j'arbitrerai.
Je considère que des dispositifs enterrés ne doivent pas être refusés a priori, au prétexte des précautions archéologiques qu'ils nécessitent.

Beaucoup de villes riches en patrimoine, proches d'Arles, ont su traiter ces difficultés ; ce ne doit plus être une excuse pour ne rien faire à Arles.

7. Nouvelles réglementations

Le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire en cours de débat à l'assemblée nationale comporte de nombreuses dispositions qui seront autant de règlementations nouvelles, à compter de 2020 pour certaines. J'ai moi même déposé plusieurs amendements visant à la rendre aussi opérationnelle et aussi rapidement que possible.
J'organiserai en Octobre 2020 la 1ère **Conférence communale des pratiques circulaires** de mon mandat.
Elle sera consacrée à établir un « agenda circulaire » de mise en œuvre des nouvelles règlementations issues de cette loi pour la durée du mandat municipal.
Notre équipe veillera particulièrement à toutes les mesures visant à la lutte contre le gaspillage sous toutes ses formes. Ainsi, la question des déchets des opérations de démolition et de réhabilitation nécessite des dispositions contraignantes urgentes à Arles.
Nous veillerons aussi à mettre en œuvre sans délais les dispositions en faveur de la collecte des déchets pour lutter contre les dépôts sauvages, qui devraient être obligatoires dès 2022.
Nous engagerons des **discussions avec les organismes et associations susceptibles de devenir des éco-organismes au sens du projet de loi** en cours de discussion. Les services de l'ACCM et de la Mairie seront organisés de façon à être leurs interlocuteurs responsables et à les aider à exécuter les missions d'intérêt général que le loi devrait permettre de leur déléguer.

7.1

L'usage des bouteilles et gobelets jetables sera interdit dès 2021. Certains acteurs auront peut-être des difficultés à respecter ce délai : la mairie traitera ces difficultés au cas par cas. Et maintiendra des tolérances justifiées pour cette année là.
Le projet de loi prévoit l'interdiction des plastiques non recyclables au 1 janvier 2025 ; nous l'appliquerons à Arles sans dérogations dans les espaces publics et municipaux au 1 janvier 2022. J'ai d'ailleurs co-signé un amendement en ce sens au projet de loi.
Le règlement d'occupation du domaine public aura été modifié fin 2020 après les conclusions de la conférence communale des pratiques circulaires d'octobre 2020.

7.2

Notre équipe œuvrera pour que le matériel utilisé dans les cantines soit recyclable au plus tôt. Le budget 2021 de la commune sera préparé en conséquence.

Monica MICHEL
Aviva SALTIEL, Isabelle BLUM, Eric BRASSART